

**COMMUNE
DE
BELLEVAUX**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 6 SEPTEMBRE 2021
à 18h30 en mairie (salle du conseil)**

Etaient présents : VUAGNOUX Jean-Louis, maire,
BERNAZ Célia, VOISIN Benoit, GOUNANT Ophélie, MEYNET Yves, adjoints,
CORBET Nicolas, conseiller municipal délégué,
MEYNET-CORDONNIER Armony, FAVRAT Armand, BRUNEL Nathalie, MORAND Frédéric, MATHIAUD
Ghislaine, REY Emmanuel, conseillers municipaux

Etait absente : SANTALUCIA Elodie.

Etaient absents excusés : MEYNET Vanessa, SKORUPSKI Eric.

Avaient donné procuration : MEYNET Vanessa à GOUNANT Ophélie, SKORUPSKI Eric à REY
Emmanuel.

Date de la convocation	:	30 août 2021
Date de l'affichage	:	30 août 2021
Nombre de conseillers municipaux en exercice	:	15
Présents ou représentés	:	14
Election d'un/une secrétaire de séance	:	VOISIN Benoit

Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Le compte-rendu de la séance du 19 juillet 2021 n'appelle pas d'observation, il est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

La séance est ouverte à 18 heures 30 par le maire après vérification du quorum.

➤ **DELIBERATIONS** :

**2021 09 06-01 : PRESENTATION ET VALIDATION DES RAPPORTS ANNUELS 2020 SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

EAU POTABLE : Marc BONDAZ, Technicien, et Nicolas CORBET, conseiller municipal délégué responsable de la Commission Réseaux Alimentation Eau Potable et Assainissement, présentent le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Marc BONDAZ, Technicien, et Nicolas CORBET, conseiller municipal délégué responsable de la Commission Réseaux Alimentation Eau Potable et Assainissement, présentent le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, prend acte et valide ces rapports qui seront mis à la disposition du public.

2021 09 06-02 : APPARTEMENT COPROPRIETE LA POSTE :

- **Décision d'achat**
- **Financement par emprunt**

Monsieur le maire rappelle que la Commune est propriétaire des locaux situés au rez de chaussée dans le bâtiment de la Copropriété de la Poste, constitués d'un local de tri du courrier loué à la Poste et d'un local loué à un kinésithérapeute. La Copropriété de la Poste comprend également un appartement situé à l'étage et un garage, propriété de Monsieur et Madame Bernard Frédéric.

Monsieur et Madame Bernard Frédéric ont informé le maire de leur souhait de vendre le logement et le garage. Cette information a été indiquée lors du conseil municipal du 19 juillet dernier.

Du fait que le reste du bâtiment est communal, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'acquérir ce bien (logement de 100 m² environ et garage).

Le prix de vente est de 235 000 € auquel il faut ajouter les frais de notaire et divers diagnostics, ce qui porte le montant de l'acquisition à 253 000 €.

Cette acquisition sera financée par emprunt pour un montant de 253 000 €.

Ce logement sera ensuite mis en location à l'année.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'acquisition de l'appartement et le garage situé dans la Copropriété de la Poste, pour un montant de 253 000 €,
- Décide de financer cette acquisition par emprunt,
- Charge le maire de solliciter les organismes bancaires et de faire le nécessaire concernant cette acquisition.

2021 09 06-03 : CIRCUITS DE DENEIGEMENT – HIVER 2021/2022 :

- **Proposition de modification des circuits présentée par la Commission Voirie**

Monsieur Yves MEYNET, Adjoint présente les propositions de modifications des circuits de déneigement élaborées par le groupe de travail.

Les principales raisons qui ont amené ces modifications sont :

- Le nombre de cours et de chemins privés déneigés aujourd'hui est environ de 130 et il y en a toujours plus dû aux nouvelles constructions.
- le temps passé sur le privé sur le secteur 1 est d'environ 2h, ce qui retarde le déneigement de certains villages.
- Le risque encouru par la mairie en cas d'accident,
- Le non-respect de certains habitants aux personnels des services techniques et du service rendu.

Après concertation il a été décidé de ne plus déneiger les cours et chemins d'accès des maisons privées, exception faite pour :

- les personnes âgées non autonomes,
- les personnes handicapées à mobilité réduite,
- les chemins d'accès dont la longueur depuis la route communale est supérieure à 100 m,
- les voies privées desservants plusieurs maisons,
- les agriculteurs porteurs de lait
- les commerces.

L'achat d'un tractopelle avec une lame triaxiale, ainsi qu'une fraise à neige permettront de déneigement de la place du Chef-Lieu, des trottoirs.

Après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le nouveau circuit de déneigement proposé.

2021 09 06-04 : HALTE GARDERIE HIVER 2021/2022 :

- Définition des tarifs
- Mise en place des horaires d'ouverture

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BERNAZ Célia, adjointe en charge de la gestion de la halte-garderie municipale saisonnière d'Hirmentaz « Les P'tits Loups ». Dans le cadre de la préparation de la saison d'hiver 2021/2022, Madame BERNAZ Célia présente les tarifs préparés avec la responsable, tenant compte des tarifs pratiqués dans les haltes-garderies des stations voisines. Les tarifs ont fait l'objet d'une revalorisation pour tenter de palier au déficit chronique de ce service et mettre en place les conditions sanitaires liées au COVID :

TICKETS	En Euros
Heure simple	11.00
Demi-journée	26.00
Journée	42.00
Forfait 6 ½ journées	130.00
Forfait 6 journées	225.00
Supplément par jour si garde entre 12 h et 13 h 30 (repas non fourni)	9.00

De plus, Madame BERNAZ Célia propose les jours et heures d'ouverture suivants :

Vacances de Noël 2021	19/12/2021 au 02/01/2022 Fermée le 25/12/2021	9h à 12h et 13h30 à 17h
Hors vacances scolaires	Ouverture uniquement les week-ends Fermée en semaine	9h à 17h sans interruption
1 semaine avant et 1 semaine après les vacances scolaires de FEVRIER	A confirmer selon le personnel 29/01/2022 au 05/02/2022 07/03/2022 au 13/03/2022	9h à 12h et 13h30 à 17h
Vacances de Février 2022	4 semaines 5 février 2022 au 6 mars 2022	9h à 17h sans interruption

Afin de d'organiser au mieux la saison à venir, il est proposé de communiquer sur ce service, de proposer une pré-vente des tickets et d'acquérir un appareil Carte bancaire pour cette prochaine saison. Après analyse et discussion, le conseil municipal approuve, à l'unanimité :

- les tarifs ainsi que les jours et horaires d'ouverture proposés pour la saison d'hiver 2021/2022.

**2021 09 06-05 : DESSERTE ET ALIMENTATION ELECTRIQUE DU RESEAU ELECTRIQUE :
Convention de servitudes ligne électrique lieudit « Sous le Rocher »**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sur la propriété communale sont envisagés par ENEDIS. Monsieur le maire donne lecture des conventions de servitudes concernant la ligne souterraine à implanter sur les parcelles cadastrées section F numéros 0837 et 3656 lieudit «Champ Pany » et F 3740 et 3742, lieudit « Hirmentaz Nord».

Après avoir entendu l'exposé et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de mise à disposition,
- Charge Monsieur le maire de les signer.

2021 09 06-06 : DESSERTE ET ALIMENTATION ELECTRIQUE DU RESEAU ELECTRIQUE :

Convention de servitudes ligne électrique lieudit « Hirmentaz »

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sur la propriété communale sont envisagés par ENEDIS. Monsieur le maire donne lecture des conventions de servitudes concernant la ligne souterraine à implanter sur la parcelle cadastrée Section F numéros 3808 et 3655, lieudit « Hirmentaz Nord».

Après avoir entendu l'exposé et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de mise à disposition,
- Charge Monsieur le maire de les signer.

2021 09 06-07 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - Financement par emprunt des programmes de travaux 2021 : Choix d'un établissement bancaire

Conformément au Budget Primitif 2021 du BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT, Monsieur le Maire rappelle les programmes de travaux inscrits (travaux d'assainissement et eau potable, et système de traitement de l'eau potable « Sous le Rocher »).

Pour le besoin de financement de ces opérations, il est nécessaire de recourir à l'emprunt d'un montant de :

- 601 000.00 € pour les travaux d'assainissement et eau potable Programme 2021
- 127 000.00 € pour le système de traitement de l'eau potable « Sous le Rocher

Soit un total de 728 000.00 €

Il précise que quatre établissements bancaires ont été consultés, et présente le détail des offres.

Après examen de celles-ci et discussion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de La Banque Postale
 - * pour une durée de 25 ans,
 - * au taux d'intérêt fixe de 0.81 %
 - * échéances : périodicité trimestrielle
 - * frais de dossier : 728 euros
- charge le maire de faire le nécessaire et de signer le contrat.

2021 09 06-08 : BUDGET PRINCIPAL : Décisions modificatives n° 1, 2, 3 et 4/2021

Le Maire fait savoir qu'il est nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif 2021 du Budget Principal. Au fur et à mesure de l'exécution du budget, des besoins nouveaux sont apparus et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires, des programmes ont été modifiés et nécessitent un ajustement à la baisse.

La proposition de Décision Modificative n° 1/2021 est présentée au Conseil Municipal ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
65541	Contribution	- 47 930.00	
023	Virement à la section d'investissement	+ 47 930.00	
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 47 930.00
168758	Remboursement d'emprunts	+ 47 930.00	
TOTAUX		+ 47 930.00	+ 47 930.00

La proposition de Décision Modificative n° 2/2021 est présentée au Conseil Municipal ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
774	Produits exceptionnels		+ 27 000.00
022	Dépenses imprévues	- 2 000.00	
023	Virement à la section d'investissement	+ 29 000.00	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 27 000.00	+ 27 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 29 000.00
2313/142	Ravalement façades mairie	- 8 000.00	
2313/144	Mur du cimetière	+ 33 000.00	
2315/136	Frais raccordement réseau Enedis	+ 5 000.00	
2111/1115	Acquisition de terrains/frais de notaire	+ 1 000.00	
168758	Remboursement dette SYANE	+ 5 690.00	
16876	Remboursement dette SYANE	- 5 690.00	
2313/139	Salle des fêtes portes d'entrée	+ 3 205.00	
10222/002	FCTVA		- 1 795.00
10226/002	Taxe d'aménagement		+ 7 000.00
1323/120	Subvention département		- 5 800.00
1323/144	Subvention département		+ 5 800.00
	TOTAUX	34 205.00	34 205.00
	TOTAL DM 2/2021	61 205.00	61 205.00

La proposition de Décision Modificative n° 3/2021 est présentée au Conseil Municipal ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
2132/149	Achat immeuble	250 000.00	
1641/149	Emprunt		250 000.00
	TOTAUX	250 000.00	250 000.00

La proposition de Décision Modificative n° 4/2021 est présentée au Conseil Municipal ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
65888	Autres	-100.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 100.00	
1641	Remboursement capital	+ 3 800.00	
2315/120	Immo en cours /sécurisation Chef-Lieu	- 3 800.00	
	TOTAUX	0.00	0.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité :

- les Décisions Modificatives n° 1/2021, 2/2021, 3/2021 et 4/2021 au BUDGET PRINCIPAL 2021 tel que présentées.

2021 09 06-09 : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : Décision modificative n° 1/2021

Le Maire fait savoir qu'il est nécessaire d'ajuster les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif 2021 du BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT. Au fur et à mesure de l'exécution du budget, des besoins nouveaux sont apparus et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires, des programmes ont été modifiés et nécessitent un ajustement à la baisse.

La proposition de Décision Modificative n° 1/2021 est présentée au Conseil Municipal ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
1641/002	Remboursement emprunts	+ 200.00	
2156/033	Matériel spécifique d'exploitation	+ 3 000.00	
203/46	Frais d'études diagnostic Step	+ 1 800.00	
2315/033	Installation matériel	- 5 000.00	
TOTAUX		0.00	0.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité :

- la Décision Modificative n° 1/2021 au BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT 2021 tel que présentée.

2021 09 06-10 : VENTE D'UNE PARCELLE BOISEE : Droit de préférence

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 a institué un droit de préférence au profit de la commune en cas de cession de parcelles boisées de moins de 4 hectares, ainsi qu'un droit de préemption en cas de contiguïté avec la parcelle boisée à vendre, modifiant ainsi les articles L331-19 et suivants du Code Forestier.

Vu la demande présentée le 20 juillet 2021 par Maître Danièle RAFFIN-RENAND, notaire à Viuz-en-Sallaz, pour le compte de Mme Nicole JACQUET, relative à la vente de deux parcelles de terre boisées d'une superficie totale de 2 770 m², cadastrées E 52 au lieudit « Les Couteaux » et E 506 au lieudit « Sur le Saix », en zone N du PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- Renoncer au droit de préférence et au droit de préemption pour les biens ci-dessus exposés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2021 09 06-11 : TRAVAUX DE RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE «SOUS LE ROCHER » : Choix de l'entreprise

La Commune de Bellevaux souhaite renouveler le réseau d'eau potable « Sous le Rocher ». Au vu du montant estimatif des travaux, il a été décidé d'appliquer l'article 142 de la loi ASAP et ainsi de ne consulter qu'une seule entreprise.

L'entreprise SASSI travaillant actuellement sur la commune, il lui a été proposé de nous remettre une offre de prix. Monsieur le Maire propose donc de retenir cette offre d'un montant de 79 940 € HT.

Après en avoir entendu le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Choisit l'entreprise SASSI pour effectuer les travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

➤ QUESTIONS DIVERSES

- **PLUIh** : Monsieur le Maire rappelle que le PLUIh sera arrêté le 14 septembre 2021.

5 problèmes ne sont pas résolus :

1 - Zonage des Parchys – Aménagement - Travaux à faire chaque année.

2 - La Chapelle des Mouilles : problème de cartographie

3 - Jambaz – Zonage restrictif : Délibération à prendre en novembre pour dire le mécontentement des élus.

4 - La Mouille en zone UX.

5 - Le contour de certains hameaux sont passés en bâtiment d'intérêt patrimonial
➔ Problème de cartographie.

Une réunion est prévue avec toutes les personnes publiques associées à Vailly le 7 septembre avant l'arrêt du PLUIH.

Les élus à l'unanimité sont favorables au vote pour l'arrêt du PLUIH. La commune prendra une délibération en novembre pour faire part de ces 5 remarques en tant que personne publique associée.

- **Retenue Collinaire** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'arrêté préfectoral DDT-2021-1195 du 26 août 2021 d'autorisation environnementale concernant l'extension de la retenue collinaire d'Hirmentaz sera affiché pendant 1 mois dans la commune.

- **Eclairage public** : Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il pense qu'il est utile de couper l'éclairage public entre 23h et 6h du matin. Après discussion le conseil propose de remplacer les lampes actuelles par des leds et d'éteindre entre 23h et 6h. Attente d'une estimation de la programmation avant toute décision.

- **Visite du Lac de Vallon** : M. Martial SADDIER, président du Conseil Départemental ainsi que les Conseillers Départementaux du canton sont venus visiter le site du Lac de Vallon lundi 6 septembre 2021. La commune de Bellevaux tient à les remercier pour leur soutien financier concernant l'acquisition.

- **Octobre Rose** : La commune de Bellevaux avec la commission des affaires sociales et plusieurs associations souhaite organiser « la marche rose » le dimanche 17 octobre 2021. Mme REY Carole, gérante du magasin « La Boutique » à Bellevaux, organise une fabrication de bonnets pour les femmes ayant perdu leurs cheveux suite à un cancer, pour cela une collecte de tee-shirts aura lieu à l'entrée de la Mairie, à la boutique et au restaurant « Les Skieurs ». Un challenge sera organisé le dimanche 17 octobre 2021, à la salle des fêtes, par les couturières bénévoles pour confectionner un maximum bonnet. La marche rose aura lieu cette année avec le départ du Chef-Lieu de Bellevaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h40.

Fait à Bellevaux, le 7 septembre 2021

La secrétaire,
VOISIN Benoit

Le maire,
VUAGNOUX Jean-Louis